LETTRE

DV

SIEVR MAZARINI

AV CARDINAL

MAZARIN SON FILS,

De Rome du 25. Octobre 1648.

TOVRNEE D'ITALIEN EN FRANCOIS
par le Sieur de Lionne.

AVEC LA RESPONSE DV CARDINAL
Mazarin à ſon Pere.

A PARIS,

M. DC. XLIX.

2203

LETTRE

DV

SIEVR MAZARINI

AV CARDINAL

MAZARIN SON FILS.

TOVRNEE D'ITALIEN EN FRANCOIS

par le Sieur de Loyac.

A PARIS,

M. DC. XLIX.

COPIE D'VNE LETTRE du Pere du Cardinal Mazarin à ſon Fils,

De Rome du 25. Octobre 1648.

Tournée d'Italien en François par le Sieur de Lionne, auec la reſponſe du Cardinal Mazarin à ſon Pere.

CEtte lettre auec la reſponſe qui ſuit, a eſté trouuée par vn homme de condition dans vne aſſemblée d'honneſtes gens, d'où le Sieur de Lionne, Secretaire de ſon Eminence & de la Reine, venoit de ſortir apres auoir monſtré le tout au Maiſtre de la maiſon en particulier; C'eſt à dire les originaux en Italien & la verſion. Il faut que par meſgarde il ait laiſſé tomber la verſion, car il l'a cherchée beaucoup de fois chez cét homme-là du depuis, mais il ne l'a ſçeu trouuer qu'apres que celuy qui l'a amaſſée, en euſt fait vne coppie bien collationnée a l'original.

Le Sieur de Lionne dit à celuy à qui il montroit ces lettres, que ſon Eminence auoit fait la reſponſe à ſon pere en Italien, & eſcrite de ſa main propre toute entiere, & que c'eſtoit là la verſion de cette reſponſe mot pour mot, & qu'il eſtoit parti vn Exprez pour la porter à Rome, afin de ſa-

944.03
M475m
No. 2203
824225

tisfaire le pere de son Eminence, & luy fournir dequoy conseruer sa reputation.

Lettre du Sieur Mazarini au Cardinal Mazarin son Fils.

MON FILS, Depuis la mort du Cardinal d'Aix vostre frere, ie n'ay quasi point receu de vos nouuelles que par la participation qui m'est commune auec tout le reste des hommes, c'est à dire, par le moyen de la reputation de vostre nom qui vole par toute l'Europe, à cause de vostre extraordinaire fortune, & de la liaison que vous auez auec la plus puissante Monarchie du monde. Et comme ces nouuelles sont differentes, & qu'il y en a de bonnes & de fascheuses, ie me sens obligé de vous dire que ie me resioüis des bonnes, qui m'apprennent la continuation de vostre bonne fortune, & de vous donner aduis de celles qui sont fascheuses, afin que vous y apportiez l'ordre necessaire pour le bien de vostre reputation & la gloire de vostre maison: Vous deuriez vous souuenir de la reflexion que ie vous ay fait faire cent fois depuis que vous estes aux bonnes graces de la Reyne de France, de la fin honteuse & tragique du Marquis d'Ancre, & que nous auons des qualitez naturelles, qui sont incompâtibles auec les François, qui sont naturellement libres & francs: Vous deuez tascher de corriger par la vertu les mauuaises

inclinations que nous ſuçons auec le laict de nos nourrices, & nous abſtenir de tout ce qui nous peut faire croire fourbe & trompeur, auec d'autant plus de ſoin que vous eſtes paruenu à vne fortune ineſperée, qui vous conduit auec vne infinité de ſortes de perſonnes qui ſe ſouviennent plus volontiers du mal que du bien. Souuenez-vous, mon fils, que vous eſtes venu d'vn homme de neant, que vous ne ſçauriez trop vous humilier, & que vous auez commencé par vn degré fort bas pour monter au haut ſommet de la fortune où vous eſtes maintenant; & apprehendez que voſtre baſtiment qui eſt haut eleué ſur vn ſi fragile fondement, ne ſuccombe & ne vous briſe en mille pieces auec les reſtes de la famille, en tombant par terre.

Les principales & les plus importantes choſes que i'entends dire de vous, ſont, que toute la France ſe plaint que vous n'y auez pas encor obligé vn homme de bonne grace & de bonne foy, qu'vn ſeul, encor dit-on que ce ne fut que par vne extréme neceſſité, & pour le bien de voſtre auancement & de voſtre conſeruation; que les bien faits qui dependent de la liberalité du Roy & de la Reyne Regente (que vous auez l'honneur de ſeruir) dont vous eſtes le diſpenſateur par vne pure vſurpation iniuſte & violente, ne ſe diſtribuë à perſonne gratuitement, que vous en faites vn infame commerce, principalement à l'eſgard des Benefices, que vous ne les donnez point ſans en tirer quelque penſion, ou vous en ſeruir pour excroquer quel-

que Benefice à ceux à qui vous les donnez, s'il arriue qu'ils en ayent desja quelques vns dont vos fauoris soient amoureux. Que vous vous estes comporté & que vous vous comportez encores enuers le Parlement d'vne si extrauagante maniere, qu'elle me fait rire quand i'y pense. Souvenez-vous ie vous prie, mon fils, que vous n'auez iamais beaucoup estudié, & que vous n'estes pas paruenu à vne si haute fortune par la capacité de vostre esprit, que ce n'a esté que par l'heureuse rencontre du Cardinal de Richelieu, qui vous a eleué & mis en sa place, aussi-tost pour augmenter sa reputation, que pour vous faire plaisir, & que vous estes peu estimé dans les maximes & dans les coustumes de l'Estat que vous gouvernez.

La faute que vous auez faite n'aguerre en faisant mettre vn Conseiller de la Cour en prison à contre-temps, qui mit toute la France à la veille d'vn horrible renuersement vous deuroit perfectionner de quelque experience parmy les peuples, & l'aigreur que cette Illustre partie de l'Estat a tesmoigné contre vous, vous deuroit aprendre selon les maximes de nostre nation, que vous ne vous y deuez iamais fier & à chercher les moyens de vous en passer, si ce n'est que vous essayez de les acquerir par de bons succez qu'ils connoistront preuenir de vostre bonne conduite: car puisque le nombre de ceux que vous croiez auoir corrompu aux despens de la France ne surpasse pas celuy des incorupptibles, vous deuriez considerer que c'est

inutilement que vous vous efforcez de gagner cette saine partie de l'Estat à qui vous n'auez pû cacher que vous songiez plus à vostre seureté particuliere pendant les troubles des barricades que vous auiez excité, qu'à la seureté generale de l'Estat & du repos public.

Enfin vos meilleurs amis de par-decà disent, que tous les Ordres du Royaume ont sujet de se plaindre de vous, & i'ay oüy dire à vn François qui a de grandes habitudes & de grandes intrigues à la Cour de France, que tout ce qu'il y a d'honnestes gens dans le Royaume, vous voudroient auoir veu pendre, & que les peuples sont sur les termes d'vn soulevement general pour vostre seule consideration.

Que les partisans du Fauory du Duc d'Orleans publient icy tout haut, que vous les fourbez, son maistre & luy, par vn acte de la plus grande ingratitude que vous soyez capable de commettre, & que luy ayant promis de le faire Cardinal, apres en auoir receus ces remercimens & sa gratitude, qui consistoit en vn effet d'vne puissante protectiõ de la part de son maistre, dans le temps que la France ne respiroit que vostre ruine auec le Parlement, & que la Reyne mesme commençoit à se desgouter de vous, en sorte qu'elle s'en pleignit à son Secretaire pour vous le dire, que nonobstant l'obligation que vous luy auez de vous auoir racommodé auec sa Maiesté, & eludé toutes les propositions qu'on luy faisoit, qui tendoient à se deffaire de vous, vous luy auez suscité vn Con-

querent inuincible pour vous deffaire de luy, & auquel vous ſçauez qu'il ne peut reſiſter ſans diuiſer les Princes & renuerſer par ce moyen l'Eſtat & le mettre en proye aux ennemis de la France.

Veritablement, mon fils, vous auez grand tort, & ie ne me puis empeſcher de dire, que ſes nouuelles me font apprehender voſtre ruine & celle du Royaume que vous gouuernez, & que toute la poſterité, qui ſçaura les foibleſſes que vous commettez dans voſtre miniſtere, nous blaſmera eternellement, principalement ſi vous faittes connoiſtre ſi éuidemment que vous preferez vos interreſts particuliers au bien d'vn Eſtat tout entier, au lieu que vous deuriez vous ſacrifier à la veuë de tout le monde pour le conſeruer.

I'aymerois mille fois mieux que vous fuſſiez mort auec honneur lors que vous n'eſtiez que ſimple Capitaine des gens de pied de la milice du Pape, que de ſçauoir que vous reignez en France auec de ſi mauuaiſes qualitez, & que tous les ſujets du Roy crient que vous les fourbez continuellement, que vous eſtes ingrat enuers le Sieur de Chauigny voſtre bien-faicteur, que vous trompez la Riuiere, & que vous vous mocquez éuidemment du Sieur d'Auaux & de tous le reſte des hommes qui ont generalement affaire à vous.

Ie crains dis-ie enfin que vous ne ſuccõbiez ſous le fais des affaires de France, dont vous paroiſſez manifeſtemẽt incapable, & de voir eſteindre honteuſemẽt la gloire de ma famille par vne mort precipitée par la furie d'vn peuple animé contre vous.

Reſponſe du Cardinal Mazarin à ſon Pere, A Paris ce 8. Decembre 1648.

MOnſieur mon Pere,

Voſtre Lettre du 25. Octobre m'a eſté renduë par Gerbozin, à qui vous l'auez confiée. Ie n'ay point eſté ſurpris de voſtre maniere d'eſcrire ſur les bruits qui courrent de moy à Rome. Ie me ſuis touſiours bien attendu aux diſcours qu'on a fait, vous eſtes le ſeul homme du monde deuant qui ie vouluſſe iuſtifier mes actions en la maniere que ie vais vous faire, en reſpondant à la voſtre.

Pour entrer en cette matiere, ie vous prie de conſiderer ma conduite dans les circonſtances qui enuironnent ma fortune, dont ie deſire vous entretenir, & ie m'aſſeure que vous iugerez que ie ne ſuis pas mal habile hõme de me maintenir comme ie fais parmy tant de ſi puiſſans ennemis qui ſont à la Cour & par tout le Royaume de France, dans lequel ie gouuerne les affaires par l'empire que les bonnes graces de ma Maiſtreſſe me donnent ſur tous ſes ſubjects, que ie puis dire eſtre monté à tel poinct, que ie ne crains pas qu'il m'en arriue aucune diminution.

Ie vous euſſe pluſtoſt donné de mes nouuelles, s'il ſe fut preſenté vne voye ſeure lors que i'ay eu le loiſir de le faire: mais il m'a eſté impoſſible de m'y occuper depuis la mort de mon Frere le Cardinal d'Aix, à cauſe de mes grandes affaires generales & particulieres.

Ne croyez pas que les reflexions que vous m'auez fait faire ſur la fin honteuſe & tragique du Marquis d'Ancre ne m'ayent point penetré; Si, certes elles ont entré ſi auant dans mon eſprit & dans mon imagination, que lors des barricades ie fus deux iours entiers que ie penſay mourir de peur que i'auois que le peuple de Paris ne me prit dans la furie pour me mettre en pieces, & cette horrible image d'vne mort infame

m'eſpouvantoit tellement, que ie demeuray en eſtat de pouuoir monter à cheual plus de vingt-quatre heures durant, & meſme iuſqu'à ce que ie fuſſe aſſeuré du calme que la deliurance du ſieur de Brouſſel Conſeiller au Parlement auoit apporté à cette furieuſe tempeſte & eſmotion populaire.

Et tout le ſujet que mes ennemis prennent à preſent de ſe plaindre de moy, principalement quand il diſent, que i'ay fourbé les Sieurs de la Riuiere & de Chauigny, & que ie penſe plus à la conſeruation de ma fortune qu'a celle de l'Eſtat, ne ſont que des ſuites des effets de la crainte que i'ay euë de perir par la trahiſon de l'vn, & le reſſentiment que l'autre a contre moy, qui m'a fait reſoudre à m'en deffaire à quelque prix que ce fut, parce qu'ils ſont les deux plus grands obſtacles que ie puiſſe auoir pour me maintenir paiſible dans le gouvernement de l'Eſtat.

Celuy qui me trahit eſt le Sieur de la Riuiere Fauory du Duc d'Orleans, qui eſt vn homme de neant, plus enuié & plus hay encore que moy en France, de tous les Ordres du Royaume, & qui a vne enuie enragée de paruenir au Cardinalat, & au principal Miniſtere de France.

L'autre eſt le Sieur de Chauigny, qui ſe tient offenſé de ce qu'il n'eſt pas premier Miniſtre d'Eſtat conjointement auec moy pour diſpoſer des choſes à ſon gré, comme ie fais au mien, ſi bien que ces gens-là me calomnient, parce que ie ne me laiſſe pas terraſſer pour les mettre en ma place, & que ie ne leur donne pas le loiſir de me perdre.

Comme voſtre Lettre n'eſt qu'vne plainte quaſi en termes generaux de la part des meſcontans, ie n'y ſçaurois quaſi reſpondre que generalement: mais parce que ces ſortes de maniere d'eſcrire & de s'eſclaircir ne ſatisfait pas, parce qu'elles ne ſpecifient rien pour vous pouvoir ſeruir pour me iuſtifier enuers nos amis, ie iuge à propos de vous dire que vous deuez eſtre content de moy, quand ie vous auray reſpondu ſur trois choſes, qui ſont toutes mes inquietudes, & auquelles ie ſuis obligé de pouruoir, deſquelles vous me parlez dans voſtre Lettre plus particulierement que du reſte.

L'vne eſt, touchant le Sieur de la Riuiere Fauory du Duc

d'Orleans, l'autre touchant le Sieur de Chauigny, autrefois Secretaire d'Eſtat: & la troiſieſme, ſur ce que ie fais paroiſtre dans toute ma conduite, que ie prefere mes intereſts particuliers à ceux de toute la France.

Repreſentez-vous, ie vous prie, mon Pere, que ie ſuis à la Cour de France pour Miniſtre d'Eſtat, & qu'en cette qualité ie ſuis enuié de tout ce qu'il y a d'hommes dans le Royaume qui ont veu ma fortune naiſſante. Le Sieur de Chauigny qui eſtoit autresfois mon amy intime, & vn de ceux qui ſe peut apparemment plaindre de moy, mais ſans fondement, prend pour pretexte, que ie luy promis dans les premiers commencemens de ma grande fortune, & lors que le feu Roy me choiſit pour le maniement des affaires de ſon Royaume, de luy faire part de mon Miniſtere auec pareille authorité que moy, en ſorte que l'on pourroit dire que nous gouvernerions conjointement. Cela eſt vne chimere qu'il s'eſtoit forgée à plaiſir; car quel moyen que deux hommes égaux en pouvoir & authorité puiſſẽt gouverner vne Monarchie ſans ſe deuider vn iour, & ſans y former vn double party. Il eſt abſolument faux que ie luy aye iamais donné de parole pour luy faire part de mon Miniſtere ſi auantageuſement: & il a eſté de ma prudence & de mon addreſſe de me deffaire de luy inſenſiblement, comme i'ay fait, luy faiſant en premier lieu vendre ſa charge de Secretaire d'Eſtat à vn homme qui n'a point d'eſprit, qui luy donnoit entrée dans les affaires, malgré que i'en euſſe, & qui luy pouvoit ſeruir vn iour d'occaſion pour renuerſer ma fortune, quand il en eut trouvé la conjoncture commode pour luy. Ie l'ay ſeuré en ſuitte peu à peu de la connoiſſance ſecrette des affaires & de mes deſſeins, afin de me rendre maiſtre abſolu & independant de luy & de ſes conſeils.

Or comme il eſtoit impoſſible qu'eſtans tous deux amoureux d'vne meſme Maiſtreſſe, qui conſiſtoit à gouverner l'Eſtat en France, nous puiſſions en poſſeder la ioüiſſance conjointement ſans jalouſie, & ſans mettre la diuiſion entre nous deux, qui euſt fait perir l'vn ou l'autre vn iour, i'ay eſté obligé de rompre enfin auec luy entierement, comme

i'ay fait, parce qu'encore que ie ne luy fisse que fort petite part de la connoissance des affaires, ie voyois qu'il ne perdoit pas esperance d'y rentrer, & qu'il se tenoit à vn poste qui me faisoit ombrage; car demeurant à la Cour auec toutes ses habitudes entieres, & toutes ses intrigues, sujet de craindre que dans les troubles passez il ne repriſt son aduantage, & qu'il n'aidast à me destrousser, comme ie sçay qu'il y a trauaillé sous main tant qu'il a peu : ie le deuois d'autant plus craindre que pour s'esleuer pardessus moy, son ambition estoit secondée du ressentiment de l'injure qu'il croit que ie luy ay fait de ne le plus faire gouverner l'Estat auec moy, & que ma ruïne eust esté bien plus grande par vn tel successeur habile & hardy comme il est, qui eust fait partie de son bon-heur, & m'exterminer entierement, qu'elle ne le pouvoit estre par aucun autre qui m'eust succedé, si bien que desirant me conserver dans ma bonne fortune, ou faire naufrage auec la moindre perte que ie pourrois, i'ay esté obligé de vaincre mes ennemis, & n'en ayant point de plus violent ni de plus capable de me precipiter que le Sieur de Chauigny, i'ay fait vne action d'homme sage, de le faire arrester dans son propre gouvernement.

Ie passe au Sieur de la Riuiere Fauory du Duc d'Orleans, qui a heureusement secondé le dessein que i'auois de me deffaire de Chauigny, à cause de l'inimitié qu'il auoit contre luy. Ce Fauory qui seroit rauy aussi de ma disgrace pour prẽdre ma place sous l'authorité de son Maistre, ne voyant personne en son dessein qui luy en peust empescher l'entrée dans vne déroute de ma fortune, que ledit Sieur de Chauigni, qui estoit consideré dans le Conseil comme homme capable de gouverner l'Estat auec succez, & s'imaginant qu'il me faudroit en fin quitter la partie, pour terminer & pour composer tous les differents, & qu'infailliblement la Reyne se seruiroit du Sieur de Chauigny, pluſtoſt que de personne pour le maniment des affaires, & qu'ainsi il seroit frustré de ses vaines esperãces, & en danger d'estre dominé par son ennemy, qui promet me succeder selon toutes les apparences du monde, m'accorda la protection de son Maistre

le

le Duc d'Orleans, pourueu que ie luy donnasse parolle d'oster Chauigny de la posture de pouvoir entrer dans les affaires, & d'y auoir part cy-apres, & que ie le ferois emprisonner.

Ie m'aperceus incontinent de sa ruse, & de là i'ay commancé vne bonne & ferme esperance de me deffaire aysement de l'vn & de l'autre; & que commençant par Chauigny ie viendrois bien à bout de la Riuiere auec le temps par le moyen d'vne ligue que i'auois desia commencée auec le Prince de Condé, qui a tousiours eu dessein d'empescher autant qu'il pourroit la promotion de la Riuiere, par lequel le Prince apprehende qu'il ne vueille gouverner l'Estat pendant la Regence s'il deuenoit Cardinal, & croit qu'il luy seroit ayse de le faire en se seruant de l'authorité de son Maistre, & qu'ainsi il seroit à la mercy de l'ambition de ce faquin & sujet aux foiblesses du Duc d'Orleans.

Me voylà donc ligué auec la Riuiere pour faire chasser entierement Chauigny, & en mesme temps ligué contre la Riuiere auec le Prince de Condé, à qui i'auois promis d'empescher de tout mon pouvoir, & à Rome, & enuers la Reyne, la promotion de la Riuiere, pourueu qu'il voulut en temps & lieu declarer que le Prince de Conty son frere vouloit estre Cardinal.

Sur ces entrefaites, ie fais resoudre au Conseil l'emprisonnement de Chauigny, & enuoyé le Sieur le Tellier de Ruet, où la Cour estoit, à Paris, & luy donné ordre de le faire arrester dans son propre gouvernement du Bois de Vincennes: l'en fus en mesme temps donner aduis à la Riuiere, qui en sauta de ioye, & me promit derechef, que Monsieur le Duc d'Orleans me protegeroit hautement contre tous & enuers tous.

Le jeu de la Riuiere faisoit des merueilles pour moy dans ce moment par la ioye qu'il auoit de voir son ennemy renuersé: & l'esperance qu'il auoit que son Chapeau de Cardinal arriueroit apres Noël, & qu'à l'heure il auroit entrée au Conseil, où estant il feroit son compte, qu'il viendroit aysement à bout de moy par l'authorité de son Maistre.

Toutes choſes ainſi diſpoſées, i'auois autant de beſoin de la faueur du Prince de Condé, & plus que de celle du Duc d'Orleans, pour me maintenir & appuyer contre les Parlementaires, parce que c'eſt vn Prince courageux, hardy, habille, & capable de former vn puiſſant party en France, ie me liguay auec luy fortement, & ie luy promis, comme i'ay deſia dit, que s'il me vouloit proteger que i'empeſcherois bien que la Riuiere ne fut Cardinal, au moins ſi toſt comme il eſperoit, quoy qu'on luy euſt promis, & qu'il n'y auoit qu'a luy oppoſer le Prince de Conty.

Me voila donc à la Cour parmy les deſordres de Paris & du Parlement, protegé de ces deux Princes, qui dans leurs ames me voudroient peut eſtre voir au gibet. I'ay ſurmonté cependant tous les efforts de mes ennemis, & par ma conduite ie les ay rendus vains & inutils, mes affaires s'accommodant auec celles de l'Eſtat, moyennãt vne Declaratiõ du Roy. Et toutes choſes eſtant paiſibles, la Riuiere n'attendant plus que l'heure qu'on luy apporteroit les nouvelles de ſa promotion, afin de ioüer ſon ieu, & pour me deſtrouſſer, ſomme le Prince de Condé de ſe declarer pour pretention du Prince de Conty au Cardinalat.

Ce Prince ſe declare, la Riuiere s'en plaint, mais en vain, il fait faire des incartades impertinentes à ſon Maiſtre ſur ce ſujet: ie m'en laue les mains comme on dit, & rejette la faute au Prince, & dis que ie ne puis que faire contre les deſſeins du Prince de Conty, que ſa pretention eſt iuſte & raiſonnable, & que ie n'en ſuis pas l'autheur & l'inſtigateur.

Apres tout, qu'y a il à dire, n'ay-ie pas fait mes affaires en habille Docteur, & en ſage Politique pour me conſeruer dans ma fortune? Que ces Meſſieurs ſe peignent tant qu'ils voudront, fourbe à fourbe, n'y a que la main, s'ils auoient peu me faire quitter la place, ils l'auroient infailliblement fait. Ie ſuis ſi aſſeuré de leur bonne volonté, que ie leur en ay autant d'obligation, que s'ils l'auoient fait.

Ie vous puis bien dire en confiance, que ſi Dieu me conſerue dans l'eſtat où ie ſuis iuſques à la Majorité du Roy de France, que ie feray bien voir du pays aux vns & aux au-

tres, aux Princes & à leurs fauoris, & que ie leur monſtreray que i'ay eſté eſleué en bonne eſcole. Ie voy bien que les Princes peſchent en eau trouble, & qu'ils vſurpent impunément dans les Prouinces l'authorité du Roy pendant ſa minorité, ils ſe trouueront bien loin de compte, quand le Roy ſortira de page, ie ne leur demande qu'vn mois de ce tẽps là, pour leur faire voir que ma patience n'eſt pas coyonnerie, comme ils s'imaginent, & ie vous donne le plus huppé d'entre eux dans la Baſtille du moment que le Roy pourra dire, Ie veux, ſans le conſentement de la Reyne ſa Mere. Iuſques à ce temps, ie vous confeſſe que mes intereſts me ſont mille fois plus chers que ceux de toute la France, & i'aymerois mieux que tout le Royaume fut dans la domination du Turc, que de ſouffrir vne picqueure d'eſpingle au bout du doigt. Et ie vous aſſeure, que ſi dans vn certain temps les affaires generalles & particulieres ne changent, & que ie voye qu'il ne faſſe pas bon à Paris pour moy, & que le Parlement continuë à me pouſſer, comme ie voy qu'il en prend le grand chemin, ie tranſporteray le ſiege du Roy hors de Paris en quelque ville du Royaume, où ie ſeray en ſeureté, & d'où ie me vengeray à loiſir de la canaille, auſſi bien que du Parlement, quand tout le Royaume deuroit perir, ſi c'eſt eſtre mal habile homme, que de penſer ſerieuſement à ſa ſeureté particuliere, i'aduouë que ie le ſuis extremement.

Meſſieurs du Parlement de Paris ont fait auec moy, & ie m'en vengeray par l'authorité du Roy quand il ſera majeur, ſi ie ne le puis faire pendant ſa minorité : ſi i'en ay recherché quelques-vns d'amitié, ce procedé ne peut pas eſtre appellé ridicule ny extrauagant, ie vois bien preſentement, qu'il eſt impoſſible, que iamais la confiance ſe reſtabliſſe de part & d'autre.

Le Sieur d'Auaux eſt encore vn de ceux de qui ie dois apprehender la ſocieté, parce qu'il eſt de race de gens qui ne pardonnent point les offenſes : & qu'il a ſujet de ſe plaindre de la protection, que i'ay deſpartie au Sieur Seruient pendant la diuiſion qui a eſté entr'eux deux eſtant à Munſter. I'ay eſſayé de me bien remettre auec luy en apparence pendant le

trouble & assemblées du Parlement, à cause du President de Mesme son frere, qui estoit capable de m'y seruir : mais à present ie ne me soucie ny de l'vn ny de l'autre, & espere leur faire voir à leur tour que ie ne les crains gueres, & que ie m'en passeray fort bien. Ne vous mettez point en peine de moy, conseruez-vous, & croyez que le pis qui me puisse arriuer, est de retourner à Rome en estat de me passer de tous nos ennemis, & que toutes ces trauerses ne font autre mal à nostre Famille, que de retarder le mariage de mes niepces. Ie suis, &c.